

Peste porcine africaine	
Note d'information	18/03/2019

## BILAN DE LA SURVEILLANCE PPA PAR LE RESEAU SAGIR DU 16/09/2018 AU 14/03/2019

**Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :** Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (ONCFS), Anouk Decors (ONCFS) Stéphanie Desvaux (ONCFS), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAI), Sophie Rossi (ONCFS)

Auteur correspondant : [stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr](mailto:stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr)

**Au 14 mars 2019, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives.**

*Note 1 : en dehors de la Zone d'observation renforcée, la remontée des information terrain peut nécessiter quelques jours – les mises à jour des données peuvent donc occasionner des corrections d'une semaine sur l'autre.*

*Note 2 : la limite de la ZOR a évolué le 20/10/18, passant à 53 communes au lieu de 113 (et auparavant 134).*

*Note 3 : une Zone Blanche (ZB) a été définie au sein de la ZOR le 19/01/2019. Elle correspond à la zone la plus à risque à la suite de la découverte le 10/01/2019 des 2 sangliers infectés en Belgique hors cœur de la zone infectée (commune de Meix-devant-Virton).*

### Bilan global de la surveillance évènementielle et de la recherche active de cadavre

	Nbre de signalements	Nbre de prélèvements	Nbre d'analyses/d'envoi en attente
<b>ZB</b>	4	4*	0
<b>ZOR (hors ZB)</b>	32	31**	0
<b>ZO</b>	20	18***	0
<b>Reste de la France</b>	207	185****	0
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>238</b>	<b>0</b>

\*un prélèvement non analysable

\*\*un cadavre bord de route non retrouvé semaine 38

\*\*\*un cadavre signalé qui était un animal tiré semaine 39 + 1 près des Vosges en état de décomposition trop avancée semaine 40

\*\*\*\* certains animaux acheminés au laboratoire sont des animaux chassés qui n'entrent pas dans le dispositif d'analyses systématiques + d'autres n'ont pas été prélevés ou les prélèvements sont en cours d'acheminements



## **Recherche active de cadavres en ZOR par des patrouilles de chasseurs volontaires**

Cette modalité de surveillance a démarré dès fin septembre dans le but de renforcer le taux de détection des cadavres alors que la chasse était interdite et que la situation sanitaire de la France était encore imprécise. Ce dispositif volontaire s'appuie sur un réseau de chasseurs référents (1-2 par lot, identifiés par les FDC) ayant la connaissance des populations de sangliers et de leur milieu, et ayant bénéficié d'une formation à la biosécurité et d'équipements de désinfection (FDC-FNC). Le protocole, établi conjointement par l'ONCFS, la FNC et la FRC Grand-Est, prévoit de cibler les massifs les plus peuplés, les parcelles de remise connues, les souilles, les cours d'eau, les mares, les places agrainage, les grillages et les fonds de vallon. Ceci dans le but d'augmenter les chances de détecter un cadavre. Initialement, les patrouilles ont été ciblées sur un nombre limité de communes (27 puis 24) situées sur la ligne frontière du périmètre d'intervention en Belgique, et prévues pour un déploiement court (4 à 8 semaines) sur un rythme hebdomadaire. Ce dispositif a été maintenu selon un rythme plus espacé après la reprise de la chasse, les battues permettant déjà une présence régulière des chasseurs en forêt.

*Au 14/03, un cadavre a été détecté par ce moyen (résultat négatif).*

## **Recherche active de cadavres par ratissage**

L'objectif de ce nouveau dispositif est d'améliorer la détection de cadavres en forêt dans les zones à risque située en avant du front de la PPA, en zone blanche. Alors que les patrouilles de chasseurs sont basées par échantillonnage du paysage sur un rythme hebdomadaire, les ratissages sont prévus de façon exhaustive pour inspecter le terrain dans les massifs forestiers et d'autres éventuels milieux favorables. Les équipes sont constituées essentiellement d'agents de l'ONF et de militaires ; des agents de l'ONCFS peut venir en renfort. Chaque équipe se déploie au maximum sur 80 à 100 ha par jour (en fonction de la difficulté de pénétration du milieu). Cette méthode de recherche active de cadavres est déployée de façon ponctuelle pour préciser la situation sanitaire (par exemple : Nord Meuse en février), et peut se prolonger toutes les 3 à 4 semaines si le risque sanitaire demeure (découverte de nouveaux cas à proximité, dans un rayon de 5 km).

*Le 13/02/2019, des cadres des forces armées ainsi que onze agents de l'ONF des zones concernées ont été réunis par l'ONCFS pour une présentation de la méthode et des mesures de biosécurité mais également pour valider le plan de déploiement. Trente militaires avec un encadrement d'agents ONF et ONCFS ont ratissé :*

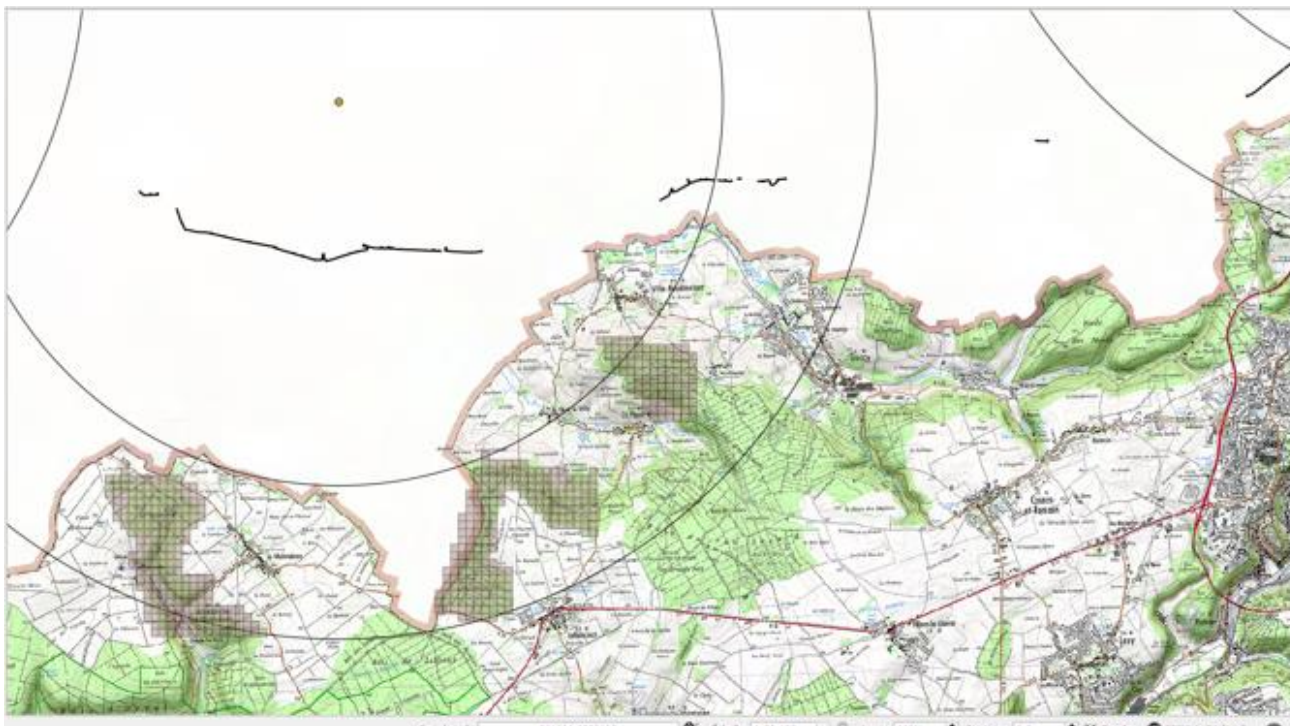
- *Environ 800 ha les 14, 15, 20, 21 février sur les zones forestières des communes situées à moins de 5 km des cas de Meix-devant-Virton (Ardennes et Meuse).*
- *Environ 400 ha en Meuse, les 27, 28 février et 1<sup>er</sup> mars.*
- *Environ 300 ha au Nord de le Meurthe-et-Moselle (ZOR) les 5 et 6 mars. La journée du 7 mars ayant dû être annulée pour cause de battue concomitante (voir carte ci-dessous).*
- *Environ 100 ha au Nord de le Meurthe-et-Moselle en cours (journée du 14 mars).*

*Les ratissages en ZOR (Meurthe-et-Moselle) ont été programmés du fait de la découverte de cas de PPA en ZT Belge situés à seulement quelques kilomètres de la frontière.*

*Au 14/03, aucun cadavre détecté lors des ratissages.*

*Pour l'heure, le concours des forces armées est arrivé à son terme.*

**Zones programmées pour les ratissages dans le Nord de la Meurthe-Moselle (semaine 10 et 11) en regard des cas rapportés de la semaine 9 en zone tampon à moins de 5 km de la frontière**



*Ratissage des 100 ha à l'est a été annulé pour cause de chasse sur la zone le 07/03/2019 et reporté au 14/03/19 avec l'équipe ONF et ONCFS.*

**Renfort par détection canine**

*Deux essais avec chiens de détection ont été organisés pendant les semaines 8 et 9 afin de compléter les ratissages en zones difficiles (trois jours au total en zone blanche). Les prochaines journées de prospection sont prévues les 16, 27, 28, 29 et 30 mars (a priori toutes en Meurthe et Moselle).*

*Un cadavre a été détecté par ce moyen en zone blanche la semaine 9.*



Recherche de cadavre de sanglier avec un chien de détection ©ONCFS

## Synthèse de la présence terrain professionnelle par zone (données traitées par la FRC Grand-Est et FNC)

La présence de chasseurs ou de forestiers dans les zones de surveillance est une information nécessaire à mettre en parallèle des autres dispositifs de recherche active de cadavres car même si l'objectif final n'est pas la recherche de cadavre, cette présence de professionnels en zone favorable à la présence de sangliers donne une information complémentaire sur la couverture spatiale et temporelle de la surveillance.

Les données des différents dispositifs sont agrégées au niveau du territoire de chasse par la FRC Grand Est.

